

Mineurs Isolés Etrangers : la Ville de Paris réaffirme son engagement

Chaque année, la Ville de Paris consacre 80 millions d'euros à l'accueil et la prise en charge des mineurs et jeunes majeurs étrangers. Ce matin, pour la première fois de la mandature, une e-pétition a atteint le seuil de 5000 signatures et été débattue par le Conseil de Paris. Portant sur les mineurs isolés étrangers, elle a permis à l'exécutif de réaffirmer son engagement sans failles et son souhait de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue des modalités de protection de tous les mineurs isolés étrangers présents dans la capitale.

La crise migratoire a conduit à une forte augmentation du nombre de jeunes se présentant en vue d'une évaluation au Dispositif d'Evaluation des Mineurs Isolés Etrangers (DEMIE). Alors qu'en 2015 on comptait environ 1300 évaluations réalisées, le DEMIE a évalué près de 2000 situations en 2016, soit une augmentation de près de 45%. L'augmentation s'est encore accentuée à la fin de l'année 2016 et sur 2017.

L'article 15 du règlement du Conseil de Paris précise les modalités du droit d'interpellation des Parisiennes et des Parisiens, qui a été largement simplifié dès le début de la mandature avec la plateforme d'e-pétition sur paris.fr et l'abaissement du seuil d'examen des pétitions de 18 000 à 5 000 signatures. Les pétitions atteignant plus de 5000 signatures de Parisiens sont ainsi examinées par la Commission Parisienne du débat public pour être inscrites à l'ordre du jour du Conseil de Paris. Sur proposition de la Commission Parisienne du Débat Public, Anne Hidalgo, Maire de Paris a ainsi décidé d'inscrire l'e-pétition « Pour que Paris protège des centaines d'adolescent.e.s exilé.e.s et réfugié.e.s » à l'ordre du jour du Conseil de Paris. C'est la première fois depuis le début de la mandature et l'introduction dans le règlement intérieur du Conseil de Paris de la « e-pétition », qu'une pétition adressée à la Ville réunit plus de 5000 signatures pour demander l'organisation d'un débat. Pour Pauline Véron, adjointe à la Maire de Paris chargée de la démocratie locale et de la participation citoyenne, "La discussion de cette e-pétition en Conseil de Paris ce matin constitue une avancée démocratique majeure pour la capitale ».

A la suite du débat, le Conseil de Paris a émis le vœu que la Ville continue d'adapter l'ensemble du dispositif de prise en charge des mineurs, en fonction du nombre d'arrivées constatées, afin notamment de mettre à l'abri l'ensemble des jeunes entre leur arrivée à Paris et l'évaluation de leur minorité et de leur isolement. La Ville de Paris a également présenté les conclusions du groupe de travail sur l'évaluation de la minorité et de l'isolement aux partenaires de la protection de l'enfance et aux groupes politiques du Conseil de Paris. La mise en œuvre des propositions de ce groupe de travail fera l'objet d'un suivi régulier.

Dominique Versini, adjointe à la Maire de Paris, a également interpellé l'Etat pour proposer une centralisation par ce dernier du dispositif d'évaluation et de mise à l'abri d'urgence des jeunes migrants pour assurer un accueil et une évaluation de qualité égale sur l'ensemble du territoire national, notamment à travers la création de plateformes d'évaluations et de mise à l'abri, sur le modèle de l'examen des demandes d'asiles réalisées par l'OFPRA.

« Il est nécessaire de garantir une prise en charge immédiate des jeunes qui ne sont pas reconnus mineurs mais qui doivent bénéficier d'une attention particulière en tant que jeunes majeurs, par la mobilisation des services d'hébergement ou de prise en charge des demandeurs d'asile » déclare Dominique Versini. « Nous investissons 80 millions d'euros par an pour l'accompagnement des mineurs isolés, les moyens qui leur sont alloués augmentent progressivement et nous continuerons de nous inscrire dans un processus d'amélioration continu des modalités de protections de tous les mineurs isolés étrangers présents à Paris » ajoute-t-elle.

Pour anticiper la période estivale et garantir le principe d'une mise à l'abri de tous les jeunes en attente d'évaluation, la Ville de Paris va renforcer les capacités d'accueil à travers la mise en place d'un partenariat avec l'association Alteralia, qui vise à mobiliser 70 places de mise à l'abri supplémentaires. Ainsi, le Conseil de Paris a voté une subvention de 300 000 euros à l'association afin de couvrir les dépenses de fonctionnement nécessaires au déploiement de ce dispositif de mise à l'abri qui viendra s'ajouter aux dispositifs existants.

Contact presse : Ismail Mansouri / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61